



Commission des dynamiques territoriales

74020 - Soutien et développement de l'agriculture

Proposition d'attribution d'une subvention au Verger Expérimental d'Alsace (Verexal)

Rapport n° CP/2017/516

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

L'association du verger expérimental d'Alsace « Verexal » élabore des références pour les producteurs de fruits dans le cadre d'une stratégie de production raisonnée, intégrée ou biologique avec pour objectifs le dynamisme de la filière arboricole locale et la préservation des paysages et des ressources naturelles.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 10 000€ à l'association du verger expérimental d'Alsace.

La politique agricole du Département vise à promouvoir une agriculture compétitive, durable, favorisant le dynamisme et le développement des territoires dans leur diversité.

L'association du verger expérimental d'Alsace (Verexal), soutenue de longue date par le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique agricole, est depuis 1980 au service de la recherche et du développement de la filière alsacienne de production de fruits. Cette filière se caractérise par le maintien d'une dynamique de plantation favorisée par une forte demande de consommateurs attachés aux circuits courts et à l'origine alsacienne des produits.

Deux vergers, 7 hectares à Obernai et 6 hectares à Innenheim, sont exploités pour tester les nouveautés variétales, les porte-greffes ou la conduite des arbres, dans les conditions spécifiques régionales. L'objectif de la station est de permettre aux producteurs d'exprimer tout le potentiel de qualité permis par le climat et les terroirs d'Alsace dans le respect des ressources naturelles et des paysages souhaité par les citoyens. La situation frontalière du Verexal lui permet également de servir de pont avec la production, la recherche et le conseil fruitier de langue allemande, afin d'enrichir mutuellement les pratiques arboricoles sur le territoire du Rhin Supérieur ; ces échanges se font notamment dans le cadre de projets transfrontaliers Interreg.

Les références techniques du Verexal sont diffusées auprès des producteurs alsaciens par un rapport d'expérimentation annuel, par des présentations lors de journées de formation et d'information ou lors de visites de la station.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association du Verger Expérimental.

La Commission Territoriale Sud a émis un avis favorable le 20 novembre 2017.

La dépense sera imputée sur la ligne suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29156	65-6574-928	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 10 000 € à l'association du verger expérimental d'Alsace (VEREXAL)

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY